Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260915-D_15SEPT26_3-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 10 septembre 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, MONNIER Gaël, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, LE BRETON Emeline, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, GUILLOCHON Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BEAUDOUX Gaëtan, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
C. Courant donnant pouvoir à M.C Trégaro

ABSENT: A. Evraert

Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
Membres absents : 2
Procurations : 1
Votants : 22
Mme Aurélie Joubel a été élue secrétaire de séance

Convention avec la poste

Mme le maire rappelle que La commune a la charge d'organiser le prochain recensement qui se déroulera entre le 21 janvier et le 20 février 2027. Il est proposé de s'appuyer sur les services de la poste pour couvrir la population résidant en dehors du bourg alors que des agents seront recrutés par la commune pour visiter les logements du bourg. Afin de mettre en œuvre ce dispositif le conseil est invité à autoriser Mme le maire à signer une convention avec la Poste. Il est précisé que le coût de la prestation s'élève à 15,50 € par logement avec un plafond de 1040 logements. Les conditions de rémunération des autres agent recenseurs seront fixées lors d'un prochain conseil.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité et une abstention

Le Conseil Municipal **décide :**

- **D'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la poste portant sur l'organisation du prochain recensement**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 15 septembre 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

MAIRIE DE SERENT 56460 (MORBIHAN)